

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE JIJEL

DAIRA DE TAHER

COMMUNE OUDJANA

N°.I.F : 0984182851538085

MISE EN DEMEURE AVANT RESILIATION

- Le Président de l'A.P.C d'OUDJANA, en sa qualité de représentant le service contracton dans le marché n° 01/2026, approuvé le 24/03/2026, relatif au projet : renforcement et revêtement route Ouled Saada El Alouina sur 1500 ML (1Tr)

- SNC- BOUNEFIKHA MOHAMED ET CIE TRAVAUX GENERALE, représentée par son gérant, Bounefikha Mohamed Son siège social est situé dans la zone industrielle d'Ouled Salah, à Taher, Jijel. Titulaire du marché n° 01/2026, approuvé le 24/03/2026, relatif au projet : renforcement et revêtement route Ouled Saada El Alouina sur 1500 ML (1Tr)

-Conformément aux dispositions des articles 90 à 93 de la loi n° 23-12 du 18 Muharram 1445 AH, correspondant au 5 - août 2023, qui fixe les règles générales relatives aux marchés publics, et des articles 149 à 152 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhu al-Hijjah 1436 AH, correspondant au 16 septembre 2015, qui porte sur l'organisation des marchés publics et les délégations de services publics, et des articles 122 et 123 du décret exécutif n° 21/219 du 20 mai 2021, qui porte sur l'approbation des conditions administratives générales applicables aux marchés de travaux publics.

Conformément à l'article 9 du marché n° 01/2026, approuvé le 24 mars 2026, relatif au projet : renforcement et revêtement route Ouled Saada El Alouina sur 1500 ML (1Tr), conclu avec - SNC- BOUNEFIKHA MOHAMED ET CIE : TRAVAUX GENERALE, représentée par son gérant, Bounefikha Mohamed

.-Sur la base du procès-verbal d'ouverture de chantier relative audit projet, en date du 5 avril 2026 -

.-Sur la base de l'ordre de début des travaux n° 09/2026, en date du 26 avril 2026 -

.-Sur la base de la visite de chantier effectuée le 30 avril 2026

.-Sur la base de l'absence de début des travaux et de l'absence totale de matériel et de personnel sur le chantier -

- Le Président de l'A.P.C d'OUDJANA informe que : SNC- BOUNEFIKHA MOHAMED ET CIE TRAVAUX GENERALE, représentée par son gérant, Bounefikha Mohamed, Son siège social est situé dans la zone industrielle d'Ouled Salah, à Taher, Jijel émet par la présente mise en demeure , préalable à la résiliation du marché, exigeant le début des travaux dans un délai n'excédant pas huit(08) jours à compter de la date la première parution du présent mise en demeure sur les quotidiens nationaux écrites ou électroniques

En cas de non-respect du délais susmentionné , les procédures légales applicables seront mise en œuvres, pourtant aller jusqu'à la résiliation unilatérale aux frais de l'établissement , conformément aux textes réglementaires.

- Le Président de l'A.P.C d'OUDJANA